

Paris, le 16 mars 2009

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le CSA fixe la date d'arrêt de la télévision analogique en Alsace

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel, réuni en assemblée plénière le mardi 3 mars, a arrêté la date du passage à la télévision tout-numérique pour la région Alsace.

Il a fixé cette date au 2 février 2010.

Cette décision s'inscrit dans le cadre du schéma national d'arrêt de la diffusion analogique, approuvé par le Premier ministre, en décembre 2008.

Il s'agit d'une étape décisive dans le lancement du processus du passage de la France au « tout-numérique », qui interviendra après l'organisation, en 2009, de trois opérations pilotes à Coulommiers, à Kaysersberg et dans le Nord-Cotentin. Dans les deux départements d'Alsace, c'est plus de 1,8 million d'habitants qui sont concernés par ce passage de l'analogique au numérique.

Afin d'assurer le bon déroulement de cette opération de grande ampleur, il est indispensable que tous les acteurs locaux conjuguent leurs efforts pour anticiper ce basculement.

Télespectateurs, élus et professionnels seront soutenus par le Groupement d'intérêt public France Télé Numérique, chargé de les informer et de les accompagner afin d'assurer la continuité des services de télévision.

La liste des sites concernés est disponible sur le site internet du CSA :

http://www.csa.fr/TV_numerique/tnt_zones_france.php

Des solutions seront proposées pour recevoir les chaînes gratuites de la TNT dans l'ensemble de l'Alsace, par voie terrestre ou par des voies alternatives (câble, satellite, ADSL).

Le Conseil fixera prochainement les dates d'arrêt de la diffusion analogique pour les prochaines régions : Basse Normandie, Lorraine, Franche-Comté, Bretagne.